

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Avis de l'Autorité de la Concurrence (Paris, le 4 novembre 2009)

SNCF a pris connaissance de l'avis de l'Autorité de la Concurrence publié ce jour. Cet avis donne un éclairage attendu et approfondi sur les conditions d'une ouverture à la concurrence réussie dans le secteur du transport ferroviaire de voyageurs, notamment en ce qui concerne la gestion des gares et l'intermodalité.

SNCF constate avec satisfaction que l'Autorité de la Concurrence reconnaît que la gestion des gares par l'opérateur historique correspond à l'une des options possibles et compatible avec les exigences de la concurrence.

Cette option correspond au choix fait par le Gouvernement suite au Rapport de la Sénatrice Fabienne Keller de créer, au sein de SNCF, une branche en charge de cette mission de service public, dénommée Gares & Connexions. Depuis avril dernier, SNCF travaille à la mise en place de cette nouvelle structure, qui sera pleinement opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

SNCF prendra évidemment en compte les recommandations de l'Autorité de la Concurrence dans la finalisation de son projet afin d'assurer la séparation fonctionnelle effective entre d'une part la gestion des gares et d'autre part les activités de transporteurs ferroviaires. C'est précisément le sens des travaux engagés dans le cadre de la création de la branche Gares & Connexions.

Les recommandations de l'Autorité de la Concurrence quant au renforcement des prérogatives de l'Autorité de régulation des Activités Ferroviaires (ARAF) notamment en matière tarifaire permettront de conforter la nécessaire séparation fonctionnelle de Gares & Connexions.

En matière d'intermodalité, la SNCF note positivement que l'avis de l'Autorité de la Concurrence ne remet pas en cause sa stratégie de présence sur l'ensemble de la chaîne de mobilité durable. Les précautions en la matière sont d'ores et déjà largement mises en œuvre et continueront de l'être, éclairées par les recommandations de l'Autorité de la Concurrence.

David AZEMA, Directeur général délégué en charge de la stratégie et des finances de SNCF a déclaré :

*« Nous travaillons depuis le mois d'avril 2009 à la mise en place d'une nouvelle branche dédiée à la gestion transparente et non discriminatoire des gares. Cet avis de l'Autorité de la Concurrence, qui ne remet pas en cause nos choix, va nous aider à prendre le positionnement le plus juste dès la mise en place effective de cette nouvelle entité au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Nous sommes déterminés à travailler dans cette voie. En matière d'intermodalité, cet avis nous conforte dans nos choix. »*